REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

MAIRIE DE THIL
31530

Tél : 05 61 85 42 88
Fax : 05 61 85 19 66
mairie-thil@wanadoo.fr

MAIRIE DE THIL
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 10 juillet 2017 à 19 heures

Présents : Céline FRAYARD - Cécile DARGASSIES – Robert ARMENIER - Jean-Matthieu CANCHES – Sophie CARLI – Delphine DARBAS – Sophie DUCOUX – Bruno PASQUIER - Jean-Claude PANNEBIAU –

Excusés : Caroline GRAIRE – Jean-Luc LÉZAT - Mark MANAC'H – Thierry MORGANT – François RAYBAUD -
Ont donné pouvoir : Caroline GRAIRE à Sophie CARLI – Jean-Luc LÉZAT à Robert ARMENIER – Thierry MORGANT à Jean-Matthieu CANCHES – François RAYBAUD à Céline FRAYARD -
Retardée : Vanessa ARNASSAN

Convocation du 5 juillet 2017
Secrétaire de séance : Sophie CARLI

Avec 9 membres présents à 19 heures Madame Céline FRAYARD déclare le quorum atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Madame le Maire interroge les Membres du Conseil sur d'éventuelles remarques à formuler sur le compte rendu de la réunion du 10 mai 2017 – Sans observation de la part des Conseillers, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

-1- CITY-STADE : CHOIX DE L'ENTREPRISE :

Madame le Maire cède la parole sur ce point à Madame Cécile DARGASSIES, Premier Adjoint au Maire qui évoque la réunion du conseil municipal par lequel avait été décidé le lancement d'un Marché à Procédure Adaptée pour la réalisation du City-Stade.
Un appel d'offre a été publié dans les annonces légales de la Dépêche du Midi le 15 juin pour une analyse des dossiers au 28 juin 2017. Elle indique que 15 Entreprises ont demandé à recevoir le dossier – 8 d'entre elles se sont déplacées pour une visite des lieux – et 6 ont adressé leur offre avant la date et l'heure limite de réception :

- AGORESPACE
- CASAL SPORT SAS
- GROUPE TENNIS AQUITAINE
- GROUPE KASO
- Sarl SPTM
- COLAS Sud-Ouest

La Commission City-Stade réunie le 28 juin au soir a évalué les offres et attribué des notes en fonction des critères suivants : 50 % sur le prix – 35 % sur les valeurs techniques – 15 % sur la maintenance, les délais d'intervention et le service après-vente.

TENNIS AQUITAINE a obtenu la meilleure note, son offre correspond en tout point aux attentes de la Commune. Durée de vie de l'installation 20 ans.
Avec un terrain de 12 m x 24 m football et handball recouvert de gazon synthétique – deux paniers de basket intérieur et un extérieur – des mini buts brésiliens et une piste de course de deux couloirs encerclant le terrain pour un montant total hors taxes toute option comprise de 32 000 €.

La Commission City-Stade n'a qu'un avis consultatif, le Conseil Municipal reste seul décisionnaire.

Madame le Maire interroge les membres du Conseil sur la proposition émanant du Groupe Tennis Aquitaine. Cette offre est retenue à 12 Voix : POUR – 1 Voix : CONTRE.

-2- ASSOUPLISSEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES :

Le Gouvernement actuel laisse la possibilité aux Communes de revoir le fonctionnement de la semaine scolaire portée depuis 2014 à 4 jours et demi pour la ramener dès la prochaine rentrée à 4 jours.
En concertation avec les enseignantes, les parents délégués (qui ont réalisé un sondage auprès des parents d'élèves il en ressort que 70 % d'entre eux sont favorables au retour à 4 jours en école élémentaire et 48 % en école maternelle) la Commune de Launac (dont le centre de loisirs est fréquenté par les enfants de Thil) qui a pris une décision identique, Madame Le Maire se dit également favorable au retour à quatre jours.
Elle explique que dans ce cas, il y a lieu de revenir sur la délibération prise le 20 juin 2014 instaurant une garderie municipale, la navette, la participation de la Commune au CLSH de Launac ramenée à 9 € pour la demi-journée du mercredi après-midi au lieu de 12 € pour la journée complète.

Arrivée de Vanessa ARNASSAN

Les cours seront dispensés les : lundi – mardi – jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30.

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer, sous réserve de la validation de la demande du retour à la semaine de 4 jours par le DASEN.

Après en avoir longuement délibéré, le conseil municipal à 11 Voix : POUR – 2 Abstentions – 1 vote : CONTRE accepte le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.
Dit que la garderie municipale du mercredi n'aura plus lieu d'être – la navette pour le CLSH de Launac sera interrompue, le transporteur avisé.

La participation au CLSH de Launac sera ramenée à 12 € pour le mercredi complet.

-3- AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT CONTRACTUEL :

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération prise le 19 septembre 2016 au titre du recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent – allant du 1 octobre 2016 jusqu'au 7 juillet 2017 – pouvant être renouvelé dans la limite de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs.

Elle demande l'approbation de renouveler ce contrat du 4 septembre au 29 novembre 2017 et compte tenu du réaménagement d'un poste de travail – d'augmenter la durée hebdomadaire, de12 heures semaine à l'origine, à 31 heures lissées sur ces trois mois pour un travail effectif de 34 heures en période scolaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents, Madame le Maire à augmenter la durée de travail de l'agent contractuel pour les trois mois restant sur son contrat initial.

-4- CHOIX DU BUREAU D'ETUDES TRAVAUX D'URBANISATION GRAND RUE :

Madame le Maire cède la parole sur ce point à Madame Cécile DARGASSIES qui rappelle avoir présenté en conseil du 10 octobre 2016 une proposition de prix envoyée par Axe Ingénierie, dans le cadre des amendes de police 2017, pour l'étude d'urbanisation de la R.D 58 – basée sur un montant hors taxes de travaux de 30 000 € quant à la réalisation d'un plateau traversant et la mise aux normes de l'arrêt de bus en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
Après un relevé topographique réalisé gratuitement par le Conseil Départemental, il s'avère que les travaux à entreprendre pour le plateau traversant sont de plus grande ampleur que ceux chiffrés, la route devant être fortement décaissée et surfacée.

Le Conseil Départemental suggère à la commune de réaliser les travaux d'urbanisation sur la route départementale dans son intégralité et s'engage à en refaire le tablier. Le Syndicat des Eaux profiterait de ces ouvrages pour changer la conduite principale de toute la rue.
Les travaux pourraient être entrepris sur plusieurs années par tranches de 150 000 € et donneraient droit à des subventions de 40 % pour chaque tranche.

Axe Ingénierie vient d'envoyer un deuxième devis basé sur l'urbanisation complète de la Route Départementale 58 – les honoraires sont calculés à un taux de 4.5 % sur un montant prévisionnel de travaux hors taxes de 150 000 €, alors que dans un premier temps le taux était appliqué à 8 %.

Madame le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le devis qui permettra d'obtenir les esquisses nécessaires moyennant un montant hors taxes de 960.00 € et de valider le taux d'honoraires de 4.5 %.

Sachant que par la suite deux propositions seront présentées au conseil municipal pour faire le choix des travaux à réaliser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents, Madame le Maire à signer la proposition d'Axe Ingénierie.

-5- DISSOLUTION DU SITPA :

Madame le Maire informe les membres du conseil avoir reçu un courrier du conseil départemental rappelant que dans le cadre de la loi NOTRe Monsieur le Préfet a décidé en date du novembre 2016 de dissoudre le Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées au 31 aout 2017 –
Le Département a décidé en partenariat avec les communes, les transporteurs et la Région Occitanie, de poursuivre le dispositif de gratuité des transports publics pour les personnes âgées de 65 ans et plus qu'a mené le SITPA pendant plus de 35 ans.
La Commune doit dans ce cadre signer une convention avec le Département.

Le financement est reconduit à l'identique sur le réseau Arc-en-Ciel : 50 % pris en charge par le Département – 50 % par la commune de résidence du bénéficiaire.
Sur les autres réseaux – 32.5 % par le Département – 32.5 % par la Commune – 32.5 % par le transporteur.
Pour 24 trajets maximum par an et par bénéficiaire.

Madame Le Maire demande aux conseillers présents de se prononcer sur la prise en charge de cette dépense sur le budget communal ou sur le budget du CCAS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal estime qu'une prise en charge par le CCAS serait plus adéquate attendu que les bénéficiaires ne doivent pas être imposables sur le revenu, la convention établie pour un an sera renouvelable par tacite reconduction.

Informations et questions diverses :

Les astreintes sur la commune : Robert Armenier porte à la connaissance de tous la réponse apportée par le centre de gestion concernant les interventions d'un agent en dehors de ses heures de travail. Il s'agit de mettre en place une astreinte de sécurité. Pour cela une demande a été formulée dans ce sens au centre de gestion et sera présentée en comité technique fin août. C'est un dispositif très réglementé dont il est possible de récupérer toutes les informations dans le fascicule présenté par Robert Armenier en conseil.

Concernant le dossier Ad'Ap (accessibilité des handicapés aux bâtiments accueillants du public), la société ASE a été mandatée pour réaliser l'étude. Tous les bâtiments ont été visités, au fur et à mesure des dossiers sont communiqués à la commune. Une fois tous ceux-ci terminés, ils seront déposés à la préfecture accompagnés d'un plan de travaux à réaliser sur plusieurs années. Il faudra défendre ce dossier complet en commission. Une fois ce dernier validé la commune programmera la réalisation des travaux sachant que bon nombre d'entre eux pourront être réalisés par nos agents.

Jean-Matthieu Canches fait un rapide point sur les écoles : les effectifs à la rentrée seront de 63en élémentaire et 41 en maternelle avec l'ouverture à deux places en toutes petites sections en essai à partir de septembre. Il y a eu des remerciements en conseil d'école concernant les repas servis à la cantine. En effet le fournisseur de fruits et légumes n'est plus le même et concernant la viande c'est la qualité supérieure chez le même fournisseur qui est utilisée pour la confection des repas. Avant de pouvoir connaître s'il y a un impact financier il faut attendre quelques mois et faire des comparaisons de factures.

Le cimetière : les plans de l'ancien et du nouveau ont été réalisés par M. Gaté et sont présentés à l'ensemble du conseil. Une validation est faite pour trois points d'eau (passage en aérien réalisable facilement et à moindre coût) et le déplacement du jardin du souvenir près du columbarium par nos agents ou l'entreprise Labeur. Ce dernier point devra être réalisé rapidement car à ce jour il n'y a aucune cendre de dispersées ce qui facilite l'opération.

Les travaux du chemin Laffont pour finir la première tranche réalisée l'année dernière vont se faire avec le reste du pool routier. La communauté de commune nous a présenté un projet avec un caniveau latéral pour l'évacuation du pluvial (du côté gauche en partant de la grand' rue), que la commune a validé. La réalisation été prévue pour juillet, mais le SIE devant refaire la conduite de l'eau n'est disponible que fin août et doit passer en premier. Ces travaux sont donc retardés mais devraient voir le jour à la fin de l'été.

M. Roques, pour le SMEA a sollicité de nouveau la commune concernant la possibilité pour cette dernière d'acheter le terrain et prendre à sa charge la démolition de l'actuelle STEP. Tout ceci est en cours d'étude.

M. et Mme Amauger ont adressé un courrier à l'ensemble du conseil. Céline Frayard en fait lecture. Ils sont vendeurs de leur terrain et en demandent 440 000 €. Cette demande sera examinée par la commission finance ainsi que la commission travaux afin d'étudier les différentes possibilités.

Concernant le chemin de Nautézat, une étude de déversement d'eau devra être réalisée afin de connaître le diamètre nécessaire pour les buses à utiliser. Déjà deux devis récupérés pour ce chantier et tout le débroussaillage et l'élagage devrait pouvoir être réalisé par nos agents.

Les travaux de toiture de l'école élémentaire ne peuvent se réaliser que lors des vacances scolaires d'été. Les délais de mise en place, les nouvelles normes sur l'isolation des bâtiments et la commission d'attribution des subventions n'ayant pas donné un avis favorable pour cette année, nous reportons le projet à l'été prochain sachant que tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant est conservé.

Des travaux d'entretien seront réalisés sur les toitures de différents bâtiments (garage de la poste, maison des associations, ancienne poste, salle polyvalente au niveau des vestiaires).

La réflexion sur un point vente de pain à Thil continue. La boulangerie Martin de Launac serait d'accord pour passer un peu de temps à un endroit donné sur la commune. La boulangerie de Montaigut serait quant à elle intéressée pour installer un distributeur sur la commune. Il faudra étudier les avantages et les inconvénients de chacune des deux propositions pour avancer sur ce dossier.

M. JC Pannebiau demande où nous en sommes avec l'ALVEE. Grâce au travail de la commission conjointement avec le DLA, la CAF et l'ALVEE, une subvention exceptionnelle a été versée par la CAF afin de refaire le fond de roulement de l'association. Une nouvelle rencontre est prévue en octobre. Le bureau de l'association travaille actuellement au recrutement de personnels (un directeur et un animateur) pour pallier aux départs.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Céline FRAYARD déclare la séance levée à 20 heures 20.

Fait à Thil, le 11 juillet 2017

Le Maire

Céline FRAYARD

MAIRIE DE THIL (Haute-Garonne)